

Séance du 14 Avril 2021

DEPARTEMENT

Yvelines

Du 14/04/2021

Numéro 06-21

L'an Deux mil vingt et un  
le 14 avril  
à 19 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de : **Monsieur le Maire Gilles QUINTON**

| NOMBRES DE MEMBRES             |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Affrontés au Conseil Municipal | en exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 11                             | 11          | 11                                  |

Présents :

Mesdames : V. OMONT, F. PENDINO, J. ROBILLARD, FONTANA  
Et  
Messieurs : J. PAULAT, G. QUINTON, X. CHARRON, G. FAMEL,  
R. FRANCHI, S. BLIN, P. PRUVOST.

|  |
|--|
| Date de la convocation<br>9 avril 2021<br>Suite confinement avril 2021 |
|--|

Absents excusé(e) :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

078-217800093-20210414-06-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2021

|  |
|--|
| Date d'affichage<br>9 avril 2021<br>Suite confinement avril 2021 |
|--|

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Xavier CHARRON

Objet de la Délibération

Société PIGEON GRANULATS Centre Ile de France

La société PIGEON GRANULATS envisage une prolongation de l'exploitation de la carrière de sable sur la commune de Saint Martin de Bréthencourt pour une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal est invité à formuler un avis sur ce projet.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents.

MONSIEUR LE MAIRE SOUSSIGNEE, CERTIFIE QUE LA PRESENTE DELIBERATION A ETE AFFICHEE LE 19 Avril 2021 ET RENDUE EXECUTOIRE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 02/03/1982 MODIFIEE, COMPLETEE PAR LA LOI DU 22/07/1982 ET ADRESSEE A MADAME LA SOUS PREFETE DE RAMBOUILLET LE 19 Avril 2021

Monsieur le Maire Gilles QUINTON

